

## Commerce, investissement international et financement privé

Marita González (CGT Argentine)

1. En tant que syndicats, nous affirmons que les objectifs à atteindre en matière de développement sont le partage de la prospérité et la possibilité pour chacun de bénéficier de conditions de vie et d'emplois décents, en suivant l'approche fondée sur les droits humains.

2. Une nouvelle gouvernance économique mondiale doit adopter un paradigme alternatif axé sur la juste répartition de la richesse, la réduction des inégalités croissantes, la création d'emplois, la protection sociale, le dialogue social et les droits du travail.

### *A. Déployer les efforts nécessaires pour un commerce respectueux de la justice sociale*

3. Il est nécessaire d'établir une architecture économique mondiale nouvelle et inclusive, et de créer en parallèle un Conseil de sécurité économique et social des Nations Unies. Les priorités de ce nouvel organe doivent viser la cohérence des politiques, conformément aux recommandations de la Commission Stiglitz formulées lors de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2009.

4. Il n'est pas possible de parler de développement durable et de réduction des asymétries dans la sphère internationale si nous n'adoptons pas de cadre juridique multilatéral pour les processus de restructuration de la dette souveraine, comme le prévoit la Résolution n°68/304 des Nations Unies.

5. Il est indispensable de lutter contre la **concurrence fiscale** entre les pays, mutuellement destructrice, afin d'inverser la tendance des investisseurs étrangers à bénéficier de privilèges fiscaux, de même qu'il est absolument nécessaire que les multinationales respectent les normes nationales et fournissent des informations pays par pays.

6. Si nous souhaitons que les pays à revenu moyen et les pays moins avancés puissent mobiliser de manière efficace leurs ressources nationales, **nous devons parvenir à un accord mondial sur la justice fiscale**, pour atteindre l'objectif de développement durable et appliquer le paragraphe 19 du *Draft Zéro*.

### *Rôle des États*

7. La création d'un espace politique et d'appropriation démocratique pour les pays en développement est essentielle pour résister aux tendances actuelles en matière de commerce, de finance et d'investissement et pour pouvoir adopter des mesures contracycliques en période de récession.

8. Il faut soutenir les États démocratiques et leurs stratégies nationales de développement orientées vers l'innovation et les investissements, tout en garantissant des politiques efficaces de redistribution.

### *Rôle du secteur privé*

9. Le secteur privé doit s'engager à respecter les priorités de développement du pays où il se trouve et adopter une approche inclusive de la participation citoyenne (OSC, syndicats – par le biais du dialogue social) et des populations locales.

10. Les flux d'investissement à visée lucrative par l'intermédiaire des partenariats public-privé (PPP) se sont révélés trop instables pour réaliser des investissements de qualité dans le développement durable, parce qu'ils ne tiennent pas compte de leur incidence sur l'emploi, la fiscalité et l'environnement. Les gouvernements doivent protéger le droit à des **services publics universels et abordables pour tous**.

11. La création d'emplois grâce à l'investissement public et à l'investissement direct à l'étranger doit englober toutes les dimensions du programme de travail décent, et être encouragée par les institutions de gouvernance du marché du travail. Quand nous parlons d'environnement propice aux entreprises (comme l'indique le paragraphe 18 du *Draft Zéro*), il faut aussi mettre l'accent sur la sécurité juridique des travailleurs et des travailleuses, en respectant pleinement leurs droits et leur participation équitable aux bénéfices.

12. Tous les acteurs du développement, y compris le secteur privé, doivent rendre des comptes et garantir la transparence tout au long des chaînes d'investissement et d'approvisionnement. L'exécution et l'application des directives internationalement reconnues et leurs instruments destinés à rendre des comptes (conventions et normes de l'OIT, Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies et Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) doivent devenir une condition sine qua non pour l'activité du secteur privé et de la gouvernance mondiale.